



Résiliation d'un contrat avec xxxxxx

Par **julia lorin**, le **07/10/2017** à **14:00**

Bonjour,

J'ai des problèmes de résiliation avec le xxxxxx.

Je me suis inscrite le 27 Juillet à la formation de décorateur d'intérieur. Sur le contrat, il est noté que j'avais 14 jours pour me rétracter et qu'en cas de rétractation invalidée je dois payer les 2641 €. Malheureusement depuis j'ai trouvé du travail mais seulement à mi temps et je ne peux pas payer, surtout qu'en faisant des recherches je me suis rendue compte qu'ils ne sont pas inscrits au rncp et que les cours sont pires qu'incomplets.

J'ai bien sûr envoyé une lettre recommandée avec AR, ils m'ont répondu avec la réponse Bateau qu'ils doivent envoyer à tous. Il n'y a dans mon contrat aucune clause qui comporte une résiliation pour cas de force majeure...

Je me sens plus que bloquée... Que puis je faire ?

Par **youris**, le **07/10/2017** à **15:51**

bonjour,

apparemment vous avez passé le délai de rétractation.

dans votre cas, vous ne pouvez pas invoquer la force majeure pour justifier votre résiliation. malheureusement, vous n'êtes pas la première ni sans doute la dernière à s'inscrire dans ce type d'études à distance sans en mesurer ce que cela implique en termes de temps à consacrer et de coûts.

ne répondez pas, ne payez rien, en général ce genre d'établissement ne vont pas jusqu'à la procédure devant le tribunal.

salutations

Par **tica974**, le **18/11/2017** à **10:28**

Bonjour,

je suis dans le même cas, vous avez fait quoi depuis ?

Par **julia lorin**, le **22/11/2017** à **11:09**

Bonjour,
J'ai bloqué les prélèvements et renvoyé les colis à l'expéditeur, j'attends d'avoir des nouvelles d'eux.
Et vous ?

Par **tica974**, le **22/11/2017** à **17:26**

merci de nous tenir au courant

Par **Amymarley1993**, le **05/04/2018** à **12:57**

Bonjour je souhaite aussi résilier le contrat avec le xxxxxx, j'ai malheureusement dépassé le délai des trois mois... Je n'ai plus moyen de payer et d'autant plus cette formation ne mène nul part, même en passant l'examen en candidat libre celui-ci n'a aucune valeur. Que puis-je faire? Merci d'avance pour vos conseils

Par **anais85**, le **18/07/2018** à **13:52**

Bonjour, je me suis inscrite en Octobre 2017 pour la mm formation. J'ai commencé à suivre les cours, tout s'est bien déroulé, jusqu'à ce qu'en décembre 2017, un problème de devoir arrive et là, plus de personnes pour me répondre, ni même les professeurs. Du coup suite à ça et ce qui m'a fait perdre plus de 15 jours, j'ai envoyé ma lettre de résiliation en recommandé et AR. avec réponse de leur part NEGATIVE ! Plus de nouvelles de leur part jusqu'à aujourd'hui 07/2018. Je leur dois une certaine somme et me disent que mon dossier est mis en demeure. Sauf que ça fait plus de 6 mois que j'ai arrêté ! Et aujourd'hui j'ai perdu mon emploi ! Des conseils ???????

Par **Delyoker80**, le **17/09/2018** à **22:18**

Bonjour voilà je me suis également inscrite en date 05/06/18 avec un délai de rétractation de 14j et mon contrat fait partie du code du travail, lors de mon 1er entretien téléphonique pour des informations la personne me demande un tas de renseignements et m'explique donc le fonctionnement de cette formation jusqu'à là tout va bien. Le lendemain je lui envoie un SMS pour lui demander si cette formation peut être prise en charge partiellement ou totalement par un organisme, elle me rappelle et me donne un rdv avec le service pris en charge qui lui m'indique que oui! OK je vois donc avec cette personne pour avoir la procédure pour l'effectuer en CIF car 2x8 semaines de stages à faire étant en CDI 35h un peu compliqué! Cette personne me dit d'appeler le fongecif et de ne pas dire que je suis élève sinon ça ne prend

pas en compte et dès le dossier fondecif en main leurs envoyé pour qu'ils puissent le remplir et mettre des dates ultérieure (ben oui je ne suis pas censé être élève), donc je fais ce qu'on me dit et j'appelle le fondecif et j'ai donc rendez vous le 7/09 donc délai de rétractation dépassé! Et j'apprends que le fondecif ne prennent

Par **Delyoker80**, le **17/09/2018** à **22:26**

Suite

Le fondecif ne prennent pas en compte le cif pour les formations à distance. Que faire dans ce cas car pour moi j'étais très mal conseiller j'ai envoyé un cr en AR pour résiliation qui a été refusé car visiblement mon contrat (oui car je ne l'ai pas) ne rentre pas dans l'enseignement mais dans le contrat de travail du coup le délai de 3 mois ça marche pas.

Merci pour votre retour

Par **Jade**, le **06/12/2018** à **09:52**

Bonjour je suis dans le même cas que vous et c'est bientôt 3 mois et je souhaite résilier le contrat à cause j'arrive pas à payer l'arrivée du bébé j'ai une famille j'arrive plus à suivre c'est vous avez un exemple pour résilier j'ai déjà fait opposition au prélèvement

Par **Visiteur**, le **06/12/2018** à **10:33**

Bonjour

Regarder si votre cas est repris dans les cas de force majeure.

Par **Jade**, le **06/12/2018** à **11:12**

Pragma est ce que c'est possible de m'expliquer un peu plus je connais pas Et c'est la première fois que je suis inscrite à une formation et aussi la première fois que je résilie un contrat

Par **Constance94**, le **13/12/2018** à **10:33**

J'ai reçu une assignation devant les tribunaux de leur part ce matin.

Ils sont malhonnête et veulent que de l'argent quitte à mettre des gens dans la misère.

Je cherche des gens pour m'accompagner dans un dépôt de plainte contre cet organisme qui en plus d'être des voleurs sont des menteurs

Par **Joellejoelle**, le **27/12/2018** à **15:26**

Bonjour, je vois que tu veux des personne pour t'accompagner pour un dépôt plainte ,
Moi clairement il m'enerve Je suis dans la même situation et je c'est qu'il sont pas à leur
première dépôt plainte donc sans hésiter je me porte volontaire

Par **youris**, le **27/12/2018** à **17:25**

bonjour,
quand on souscrit un contrat, il comprend généralement les conditions de sa résiliation.
si vous avez résilier sans respecter les conditions contractuelles, vous n'êtes pas en position
de force.
ce qui est certain, c'est que cela ne concerne pas le droit pénal mais le droit civil uniquement,
donc vous ne pouvez pas déposer de plainte.
je ne défends pas les méthodes de ces sociétés mais personne ne vous a obligé à vous
inscrire dans ce type d'études à distance qui nécessite d'avoir du temps, de la persévérance
et les moyens financiers.
comme déjà indiqué, il est rare que cela aille jusqu'au tribunal.
salutations

Par **NolwennV**, le **12/01/2019** à **01:47**

Bonjour à tous,
Je suis moi même inscrite au xxxxxx depuis fin d'année dernière.
Ayant malheureusement des soucis financiers je suis dans l'obligation de résilier mon contrat.
J'ai pu lire beaucoup de soucis... J'aimerais donc savoir où vous en êtes avec eux et que dois
je faire ? Bloquer les prélèvements et faire un courrier en AR en expliquant ma situation ? Je
n'ai pas forcément envie de passer au tribunal..
Je remercie d'avance les personnes qui me liront et que m'aideront

Par **FLSI**, le **29/01/2019** à **14:21**

Bonjour
J'ai également résilié mon contrat avec eux suite à une perte d'emploi j'ai été harcelée
pendant plusieurs mois et maintenant on m'envoie un mail avec des éléments indéchiffrables
me demandant de payer sous 8 jours . Certes on ne pas forcé mais aucun suivi concret de
leur part , on nous presse à signer en nous fessant miroiter un remboursement par des
organismes d'aide et après on nous harcèle de payer . La com est bonne mais derrière on ne
recherche que le profit rien de plus . Es ce que quelqu'un pourrait m'indiquer si ils ont eu des
suites ? Je suis prête à porter plainte car il y'a un harcèlement de leur part et je ne pense pas
être la seule ?

Par **Nour06**, le **05/02/2019** à **18:25**

Bonjour à tous,

Je me suis inscrite comme vous en août 2017 au xxxxxx. Au départ je voulais seulement me renseigner car je voulais faire une formation et j'étais au chômage. Donc bien entendu je tombe dans le panneau et je signe leur contrat via leur site.

Par la suite j'ai trouvé du travail et j'avais plus le temps et je décide de résilier et je précise que j'ai un cas de force majeure. Je bloque les prélèvements et ils me harcèlent au moment par la suite.

Pour sortir de cet enfer, je me suis renseignée sur internet et j'ai pris contact avec l'association de consommateurs. Il faut cotiser pour qu'il puisse intervenir, ce que j'ai fait. A ce jour, mon contrat est résilié grâce à leurs interventions.

Il faut vous battre ne donnez pas 1€ dans leurs formations. J'ai perdu 600€ mais je n'ai pas payé la totalité, c'est à dire 1000€. C'est une arnaque ni plus ni moins. Ils profitent de la faiblesse des gens pour que l'on signe à leur contrat. Ne leur donnez plus rien ils n'ont pas le droit de refuser la résiliation du contrat.

Par **Juicy**, le **06/02/2019** à **22:00**

Bonsoir à tous

Nour06

S'il vous plaît pouvez-vous me fournir le numéro de l'association de consommateurs?

Je vous remercie

Courage à tout le monde

Par **janus2fr**, le **07/02/2019** à **07:47**

[quote]

Donc bien entendu je tombe dans le panneau et je signe leur contrat via leur site.[/quote]

Bonjour,

L'enseignement à distance est régi par le code de l'éducation. Celui-ci est assez strict en la matière...

Déjà, vous ne pouvez pas signer un contrat "à la va-vite" ou "sous pression" puisque la loi fait obligation d'un délai de réflexion de 7 jours. Ce qui signifie que vous ne pouvez signer le contrat, après l'avoir reçu, qu'après un délai de 7 jours, ce qui vous laisse le temps de réfléchir.

Ensuite, une fois le contrat retourné signé, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Pendant ce délai, vous pouvez vous rétracter sans aucun frais.

[quote]

ils n'ont pas le droit de refuser la résiliation du contrat.[/quote]

C'est tout à fait exact, mais il ne faut pas confondre résiliation et résiliation sans frais !

Passé le délai de 14 jours, vous pouvez encore résilier pendant les 3 premiers mois de la formation, mais l'établissement a alors le droit de vous demander de payer une indemnité plafonnée à 30% du cout de la formation, plus les fournitures déjà envoyées.

Passés ces 3 mois, vous pouvez toujours résilier, mais dans ce cas, l'établissement a le droit de vous demander une indemnité égale au cout total de la formation.

[quote]

je précise que j'ai un cas de force majeure.[/quote]

La loi prévoit, effectivement, que vous pouvez résilier, à tout moment, votre contrat pour cas de force majeure. Seulement il ne faut pas se tromper sur ce qu'est la force majeure. Bien souvent, ce qu'un élève considère ainsi ne l'est pas...

Le code civil définit la force majeure, en matière contractuelle, ainsi :

[quote]Article 1218

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1.[/quote]

Par **Nounine**, le **05/04/2019** à **09:23**

Bonjour , j'ai le même problème , en ce moment même je suis au cef, malheureusement j'ai des problèmes d'argent , je n'ai plus la possibilité de payer , du coup je les apeller pour mettre fin au contrat pour résilier , ils ont refuser , je trouve ça malhonnête , étant donner que je peut plus' payer vaux mieux résilier qu'en davoit des problemes ! Je suis dégoûter de leur organisme c'est des menteurs et des voleurs ! Je sais pas si je dois bloquer les prélèvements , je vais renvoyer les courts que j'ai recus et basta ! Abuser !

Par **jodelariege**, le **05/04/2019** à **09:33**

bonjour ;

vous lisez les 20 messages au dessus du votre plus les milliers de messages identiques sur tous les forums de conseils juridiques et vous aurez votre réponse ou la ligne à suivre.....

Par **Dielo**, le **04/09/2019** à **07:39**

Bonjour je vous fait part de ma situation je me suis inscrite hier a ce centre c a d le 03/09/19 et j'ai lu plusieurs forum qui disent que c'est dr l'arnaque du coup j'ai plus envi de continuer je dispose d'un délai de 14 jours pour me retracter comment faire svp est ce qu'il vont accepter '?

Par **janus2fr**, le **04/09/2019** à **11:06**

Bonjour,

Puisque vous êtes dans le délai de 14 jours pour vous rétracter, je ne vois pas où est le problème ? Ne tardez pas à envoyer votre LRAR de résiliation...

Par **Dielo**, le **04/09/2019** à **11:13**

Ok merci

Voila pour la lettre c'est fait maintenant plus qu'a attendre j'espère ne pas avoir de soucis par la suite désormais

Par **Dielo**, le **04/09/2019** à **11:25**

La lettre généralement prend combien de temps a arriver ???

Par **Dielo**, le **04/09/2019** à **12:10**

C'est bon j'ai déjà fait ma lettre, poue leur envoyer maintenant il y a plis qu'a attendre j'espère ne pas avoir de soucis par la suite

Par **Lateouille**, le **26/09/2019** à **19:59**

Bonjour, je suis dans la même situation j'ai signé aujourd'hui mais je me rend compte que c'est de l'arnaque et je suis en panique, j'ai 14 jours pour résilier mais je panique, est ce que quelqu'un a eu un problème même sous 14 jours ??? J'espère ne pas en avoir

Par **Visiteur**, le **26/09/2019** à **21:33**

Bonjour

Faites rapidement par LRAR... votre résiliation en précisant que vous ne répondrez pas aux relances, qui sont une pratique habituelle de ces établissements.

En effet, un "coach" ou "professeur" ou un commercial va sans doute vous contacter.

Conserver toutes preuves et AR et si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires, faites par précaution opposition à tout prélèvement qui se présenterait..

Par **Lateouille**, le **26/09/2019** à **21:52**

D'accord merci beaucoup j'enverrais tout demain, et si ils essayent de me contacter je leur répond ??

Ils m'ont dit que j'allais recevoir mes cours sous 48h, vais je devoir leur re envoyer ou je peut tout jeter ?

Par **Visiteur**, le **26/09/2019** à **22:52**

Rappeler à l'éventuel appelant que vous avez résilié et que vous refusez la discussion.
Si vous recevez des documents, même chose retournez les avec copie de votre résiliation.

Par **Lateouille2**, le **03/10/2019** à **16:09**

Update

Bonjour,

J'ai envoyé tout à l'heure un mail car je n'ai toujours pas reçu leur courrier, voici ce qu'ils m'ont répondu :

Nous vous informons par la présente la réception ce jour de votre courrier recommandé relatif à une demande de rétractation de votre formation

C'est avec un très grand intérêt que nous étudierons son contenu de manière approfondie dans les prochains jours.

Nous vous ferons parvenir une confirmation de résiliation de votre contrat une fois les démarches administratives effectuées de notre côté.

J'ai envoyé ma lettre jeudi dernier, ça fait une semaine. Ils disent qu'ils viennent de la recevoir ou j'ai mal compris ?

Par **Cindy.p**, le **16/06/2022 à 11:02**

Bonjour, étant dans le même cas que vous depuis le 13/05/2020, j'avais dépassé de délais de rétraction de 3 mois, et comme vous tous, j'ai été harcelée pendant plus d'un ans par rapport au fait que j'ai bloqué les prélèvements, que j'ai envoyé par AR ma résiliation, car je n'avais plus les moyens de payer la formation, étant la seule de ma famille à m'occuper des enfants de ma mère (vu qu'elle n'est jamais là), je n'avais plus les moyens ni le temps de m'occuper de la formation, m'ayant également menti sur le diplôme de fin d'année en cas de réussite, m'ayant promis de trouver un travail pour moi si je signais le contrat (qui n'a jamais eu lieu au final), surtout qu'à l'époque je faisais pas mal d'anémie également, et depuis juillet 2021 j'ai une scoliose, je suis le genre de personne à facilement stresser et à avoir très mal au coeur dès que je commence à stresser au point de faire des crises, et ça fait plus d'un ans que je me fais harceler et menacer par eux, c'est de trop, je leur avait demandé si je me retrouvais à la rue, sans argent en train de mourir, vais-je devoir continuer à payer? ils m'ont clairement dit sans aucune gêne, que oui, je serai obligée, suite à cela où je les ai contacté aujourd'hui pour leur dire d'arrêter car je vais aller porter plainte, ils m'ont dit qu'ils envoient au recouvrement iriad au bout de 6 mois histoire de laisser le temps, hors, ça fait plus d'un ans qu'ils me harcèlent en me répétant la même chose, j'ai fait la sourde oreille pendant longtemps, mais il arrive à un moment où moi même je ne puis me retenir, je ne sais pas comment ça s'est passé pour toutes les personnes s'étant rétracté après les 3 mois, alors j'aimerais des réponses concernant vos cas si vous avez réussi à régler le soucis depuis tout ce temps là, ou vous continuez à faire la sourde oreille comme je l'ai toujours fait, j'ai vu que très récemment que le 9 juin il y a eu un procès avec le directeur et une centaine de témoins par rapport à des pratique commerciales trompeuse/douteuse. J'en ai la preuve, vis à vis de ce qu'ils m'ont dit aussi par téléphone.

Je vous remercie si vous apportez du bon à mon message cela fait un moment que ça traîne, mais ma santé lui, n'arrive plus à supporter leur harcèlement, menace.

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2022 à 11:30**

Bonjour

Surtout, conservez votre calme, je ne peux que vous dire que ces organismes ne vont pas souvent en justice car sont pas certains de gagner... Et comme personne ne peut vous saisir sans décision de justice !!!

Par **Cindy.p**, le **16/06/2022** à **11:39**

Merci beaucoup pour ce message qui me rassure, je suis tellement stressée que ça en devient très mauvais pour ma santé, mais je vais rester forte et continuer à lutter

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2022** à **11:53**

Ce dossier

https://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm

Par **miyako**, le **16/06/2022** à **12:53**

Bonjour,

Vous leur dites clairement que vous allez porter plainte pour harcèlement moral avec demande dommages et intérêts. Cela va cesser immédiatement .

cordialement

Par **Cindy.p**, le **18/06/2022** à **15:29**

Oui, je me suis renseigné, j'ai trouvé un groupe xxx qui luttent contre le cef, je suis également en train de monter un dossier de plainte, et bientôt tout sera fini, ne vous laissez pas faire, force à toutes les personnes qui sont dans ma situation